

FICHES FILIÈRE

La filière céréales et oléo-protéagineux

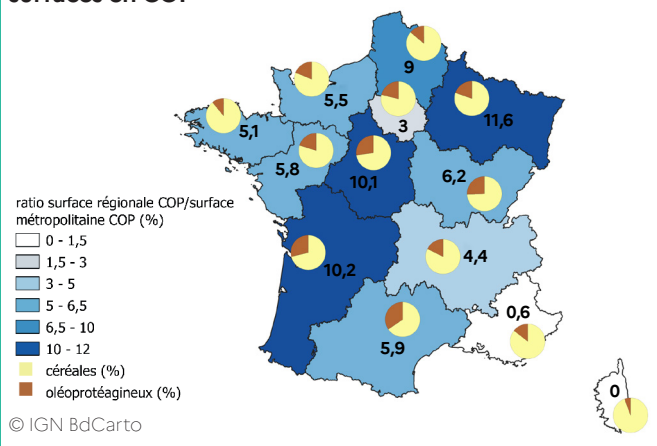
(dernière mise à jour avec données disponibles au 31 décembre 2024)

En 2022, la Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région en surfaces de céréales et d'oléo-protéagineux (COP) derrière la région Grand-Est. Le blé tendre et le maïs sont majoritaires dans l'assolement régional. Près de 10 millions de tonnes de COP sont produites annuellement et majoritairement exportées par le port de la Rochelle. La filière s'appuie également sur un réseau dense d'unités de collecte et de transformation. La région reste leader en production de semences de COP avec 54 500 hectares, majoritairement implantés en maïs semence.

Cette filière représente près de 30 % de la valeur de la production végétale régionale issue des comptes agricoles. Elle génère près de 52 000 emplois en incluant la production, la première et la deuxième transformation.

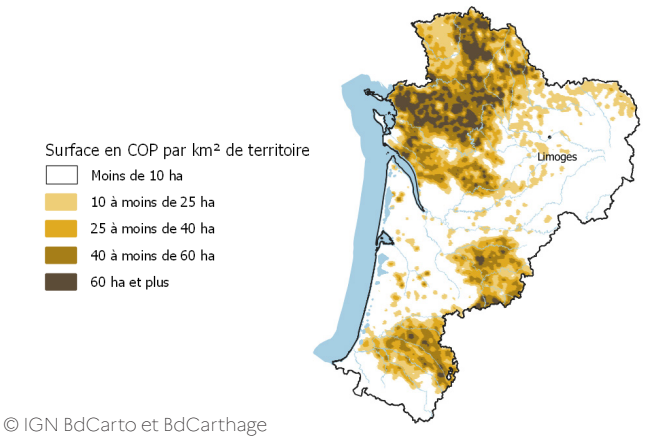
1 - Exploitations : une spécialisation en COP forte dans cinq départements

Carte 1 Nouvelle-Aquitaine, deuxième région pour les surfaces en COP



Source : Agreste Statistique agricole annuelle 2022

Carte 2 Des surfaces en COP concentrées au nord et au sud-est



Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

En 2022, les céréales, oléo-protéagineux couvrent 1 667 517 hectares en Nouvelle-Aquitaine et occupent 40,9 % de la superficie agricole utilisée (SAU) régionale.

Avec 10,2 % des surfaces nationales, la région figure au deuxième rang, derrière Grand-Est. Les céréales occupent une place prépondérante (71 % des surfaces en COP), principalement dans le nord et le sud-est de la région. Le blé et le maïs

(grain et semence) cumulent à eux deux 53 % des surfaces en COP, le tournesol atteint 14 % et les orges 9 %.

Cinq départements (la Vienne, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, la Charente et le Lot-et-Garonne) concentrent 71 % des surfaces. C'est aussi dans ces départements que la part des oléagineux est la plus importante. De 1990 à 2021, les agriculteurs ont maintenu les surfaces d'oléagineux et

de céréales. Les protéagineux ont perdu plus de 12 000 ha (15 %) entre 1990 et 2000. La désaffectation pour les pois protéagineux a perduré jusqu'en 2017. Depuis, les plans de relance de cette culture ont permis de regagner près de 15 000 ha entre 2018 et 2021. En 2022, les surfaces en protéagineux baissent à nouveau fortement (-13 000 ha) ainsi que celles en céréales (-49 000 ha) au profit des oléagineux (+84 000 ha).

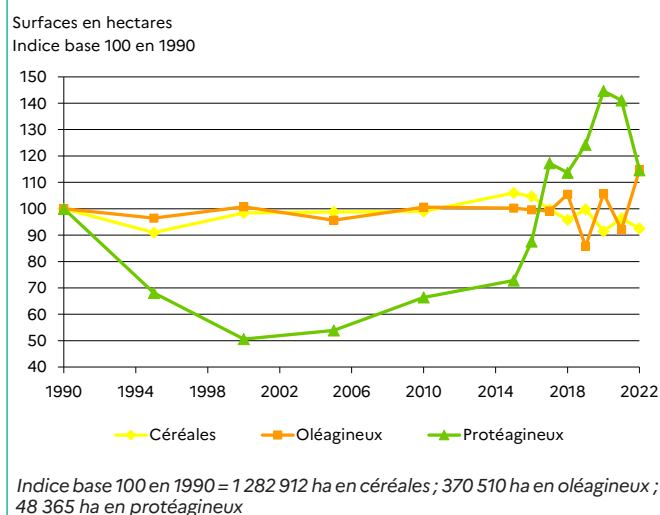
	Total 2022 en hectares	Céréales en %	Oléagineux en %	Protéagineux en %
Charente	176 935	67	29	5
Charente-Maritime	272 678	71	24	5
Corrèze	13 393	95	4	1
Creuse	44 270	89	10	1
Dordogne	91 965	73	25	2
Gironde	43 440	78	20	3
Landes	133 675	86	14	1
Lot-et-Garonne	168 421	61	36	3
Pyrénées-Atlantiques	110 234	80	19	1
Deux-Sèvres	249 266	68	27	5
Vienne	314 535	66	30	3
Haute-Vienne	48 705	83	15	1
Nouvelle-Aquitaine	1 667 517	71	25	3

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2022

	Effectif	%
Charente	2 698	9
Charente-Maritime	3 619	13
Corrèze	819	3
Creuse	1 525	5
Dordogne	2 195	8
Gironde	669	2
Landes	2 550	9
Lot-et-Garonne	2 862	10
Pyrénées-Atlantiques	3 601	13
Deux-Sèvres	3 385	12
Vienne	2 989	10
Haute-Vienne	1 573	6
Nouvelle-Aquitaine	28 485	100

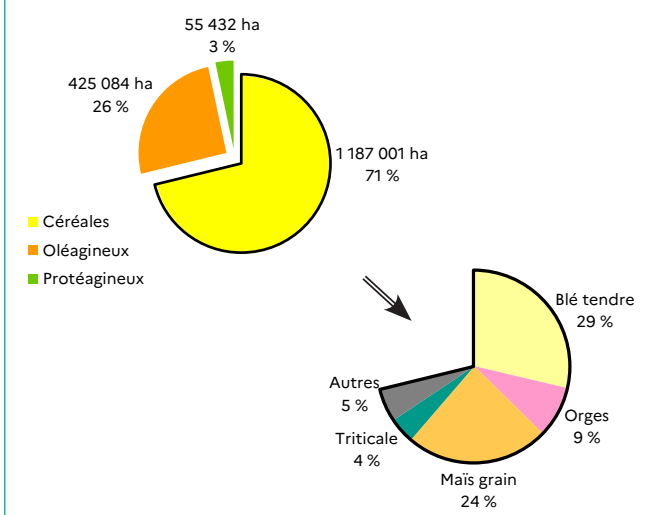
Source : Agence de Services et de Paiement (ASP) 2022

Figure 1 Des évolutions de surfaces contrastées depuis 1990



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 1990 à 2022

Figure 2 Les céréales prédominent



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2022

Trois quarts des surfaces sont détenues par les exploitations de plus de 50 hectares de COP

En 2022, près de 28 500 exploitations de Nouvelle-Aquitaine possèdent plus de 5 hectares de COP (tableau 1). Parmi ces exploitations, 31 % cultivent plus de 50 hectares de COP contre 22 % en 2010 (tableau 3). Elles ont continué de s'agrandir et regroupent désormais 76 % des surfaces régionales en COP contre 68 % en 2010. Celles cultivant 5 ha ou moins de COP représentent 1 % de la surface en COP (2 % en 2010) et 18 % des exploitations (25 % en 2010).

Des profils bien distincts selon la surface cultivée en COP

Les exploitations cultivant entre 5 et 20 ha de COP disposent d'une SAU majoritairement occupée par les fourrages et les prairies, à hauteur de 72 % de leur SAU, et de seulement 19 % pour les COP. Cette tranche d'exploitations est majoritaire en ex-Limousin avec 43 % de l'ensemble des exploitations. Celles exploitant plus de 100 hectares de COP sont très spécialisées en grandes cultures puisque ces dernières couvrent en moyenne 79 % de leur SAU. Parmi ces exploitations, trois sur quatre se situent en ex-Poitou-Charentes.

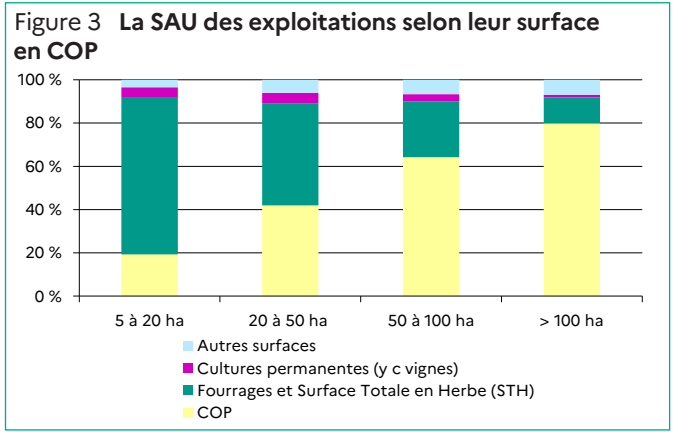
Plus d'une exploitation sur deux sous forme sociétaire

En 2022, 82 % des exploitations ayant moins de 5 ha de COP travaillent sous le statut d'exploitation individuelle contre 50 % toutes exploitations confondues en Nouvelle-Aquitaine. Pour les exploitations ayant plus de 5 ha de COP, les formes sociétales détiennent 72 % des surfaces. Parmi ces dernières, 29 % ont opté pour le statut d'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) et représentent 51 % des surfaces.

Tableau 3 Les exploitations par classes de surfaces

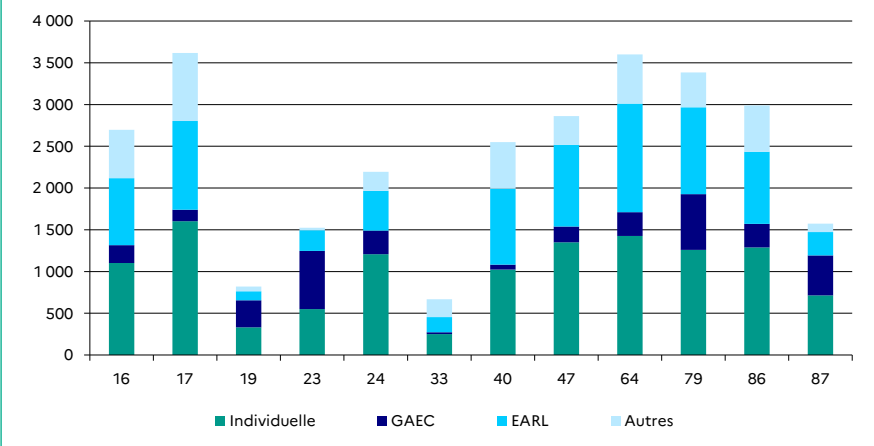
Classe de surface en COP en ha	Superficie		Nbre d'exploitations en cultivant	
	En 2022 (%)	Évolution 2010-2022 (%)	En 2022 (%)	Évolution 2010-2022 (%)
< 5 ha	1	- 49	18	- 49
5 à 20 ha	7	- 37	27	- 39
20 à 50 ha	16	- 21	24	- 22
50 à 100 ha	26	- 6	17	- 7
100 ha et +	50	22	14	14
Total	100	- 2	100	- 29

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010, ASP 2022



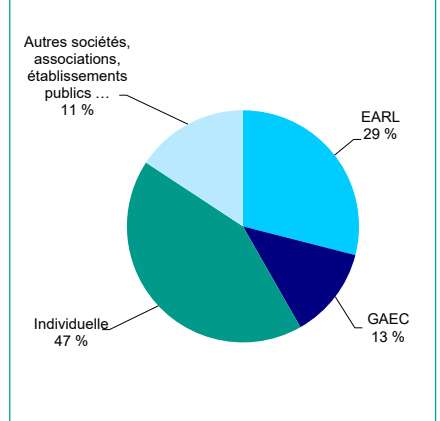
Source : ASP 2022

Figure 4 Nombre d'exploitations ayant plus de 5 ha de COP selon leur statut juridique, par département



Source : ASP 2022

Figure 5 Statut juridique des exploitations détenant plus de 5 ha de COP



Source : ASP 2022

Les chiffres clés du bio en 2022

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces en COP certifiées en agriculture biologique a triplé entre 2012 et 2022 et les surfaces ont quadruplé sur la même période. En 2022, l'ensemble des surfaces COP en agriculture biologique et en conversion représentent ainsi 7,5 % de la sole régionale en COP, soit 2 points de plus qu'en 2018.

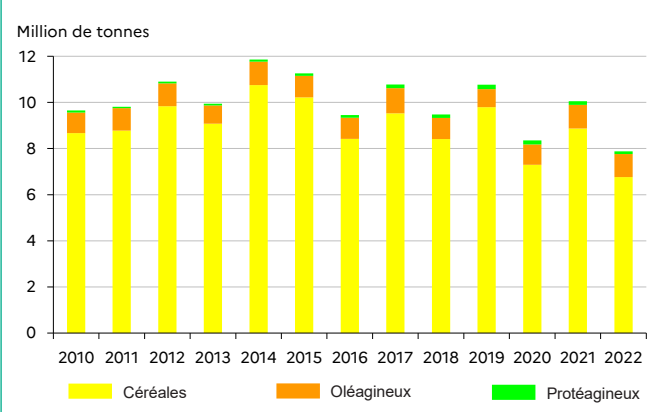
Tableau 4 COP et agriculture biologique (AB)

	2012	2022
Nombre d'exploitations ayant une surface COP AB	1 183	3 274
Surfaces de COP certifiées AB	22 555	111 526
Surfaces de COP en conversion AB	5 857	16 480
Surfaces totales de COP bio (certifiées + conversion)	28 412	128 006

Source : Agence bio

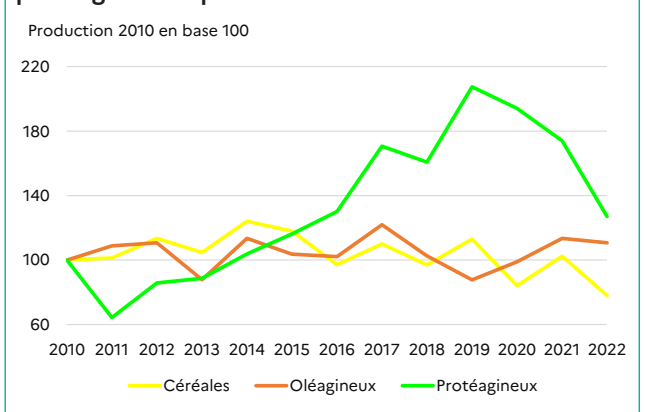
2 - La production et la collecte : essentiellement sept espèces

Figure 6 Une production annuelle voisine de 10 millions de tonnes



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle de 2010 à 2022

Figure 7 Une forte évolution de la production de protéagineux depuis 2014



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle de 2010 à 2022

90 % de la production en céréales

La production annuelle régionale de COP est de l'ordre de 10 millions de tonnes avec 90 % du volume en céréales, 9 % en oléagineux et 1 % en protéagineux. Jusqu'en 2019, la production a varié entre 9,4 et 11,9 millions de tonnes en fonction des conditions climatiques. En 2020 et 2022, cette production a chuté à 8 millions de tonnes en raison de conditions climatiques difficiles avec des sécheresses accentuées. Les rendements sont inférieurs à la moyenne quinquennale 2017-2021 pour la quasi-totalité des cultures en 2022.

La production de protéagineux a doublé entre 2010 et 2019 puis a diminué pour atteindre en 2022 un niveau comparable à celui de 2016. Ces fluctuations sont liées essentiellement aux variations de surfaces en pois protéagineux, qui représente 50 % de la sole totale.

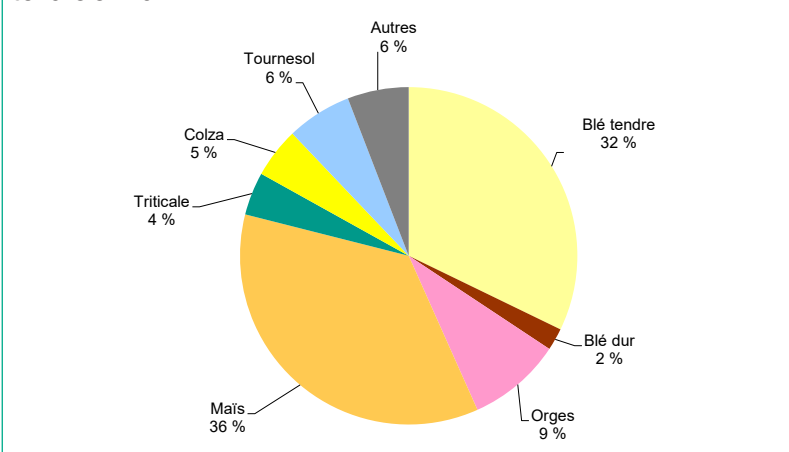
Les sept espèces principales (maïs grain, blé tendre, orges, colza, tournesol, blé dur et triticale) représentent 94 % du volume total produit par les exploitations de la région. Parmi les autres espèces, le pois protéagineux et le soja occupent dorénavant une place importante (respectivement 50 000 tonnes et 108 000 tonnes en 2022).

85 % de la production régionale en COP sont collectés

Sur les douze dernières campagnes, la collecte de COP est en moyenne de 8,5 millions de tonnes, représentant environ 85 % de la production (toutes espèces confondues), avec un minimum à 6,6 millions de tonnes (campagne 2022) et un maximum à 10 millions de tonnes (campagne 2014). La part de la production collectée est toutefois différente selon les espèces. Elle est importante pour certaines cultures (colza, tournesol, blé tendre, blé dur), moindre pour d'autres (maïs, triticale, orge) qui sont en partie intraconsommées par le cheptel des exploitations productrices.

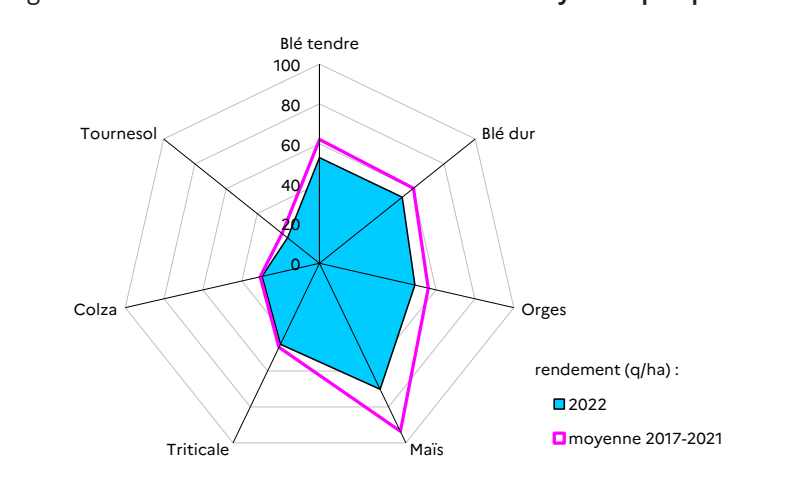
La collecte des COP est effectuée principalement par des coopératives et des négociants. Ces entreprises reçoivent les grains en provenance des exploitations et en assurent le stockage jusqu'à leur vente. Pour ce faire, elles réalisent plusieurs opérations :

Figure 8 Près de 70 % de la production générée par le maïs et le blé tendre en 2022



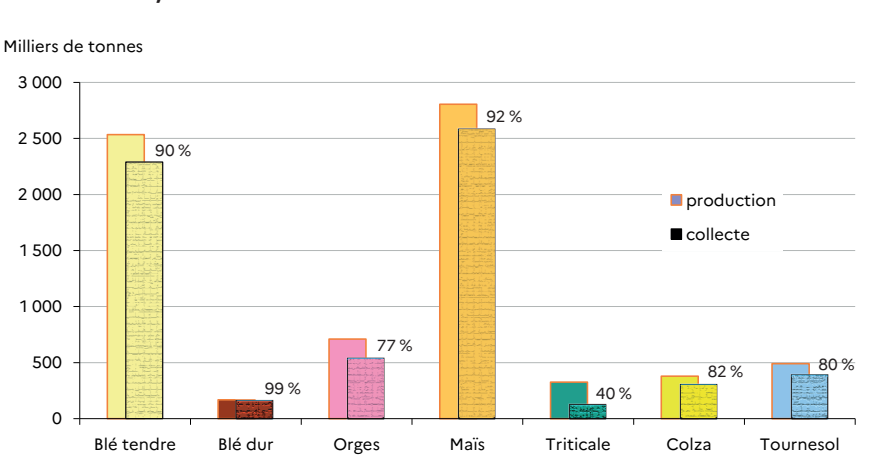
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2022

Figure 9 Des rendements 2022 inférieurs à la moyenne quinquennale



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2017 à 2022

Figure 10 En 2022, la part de production collectée est supérieure à 90 % pour le blé tendre, le blé dur et le maïs

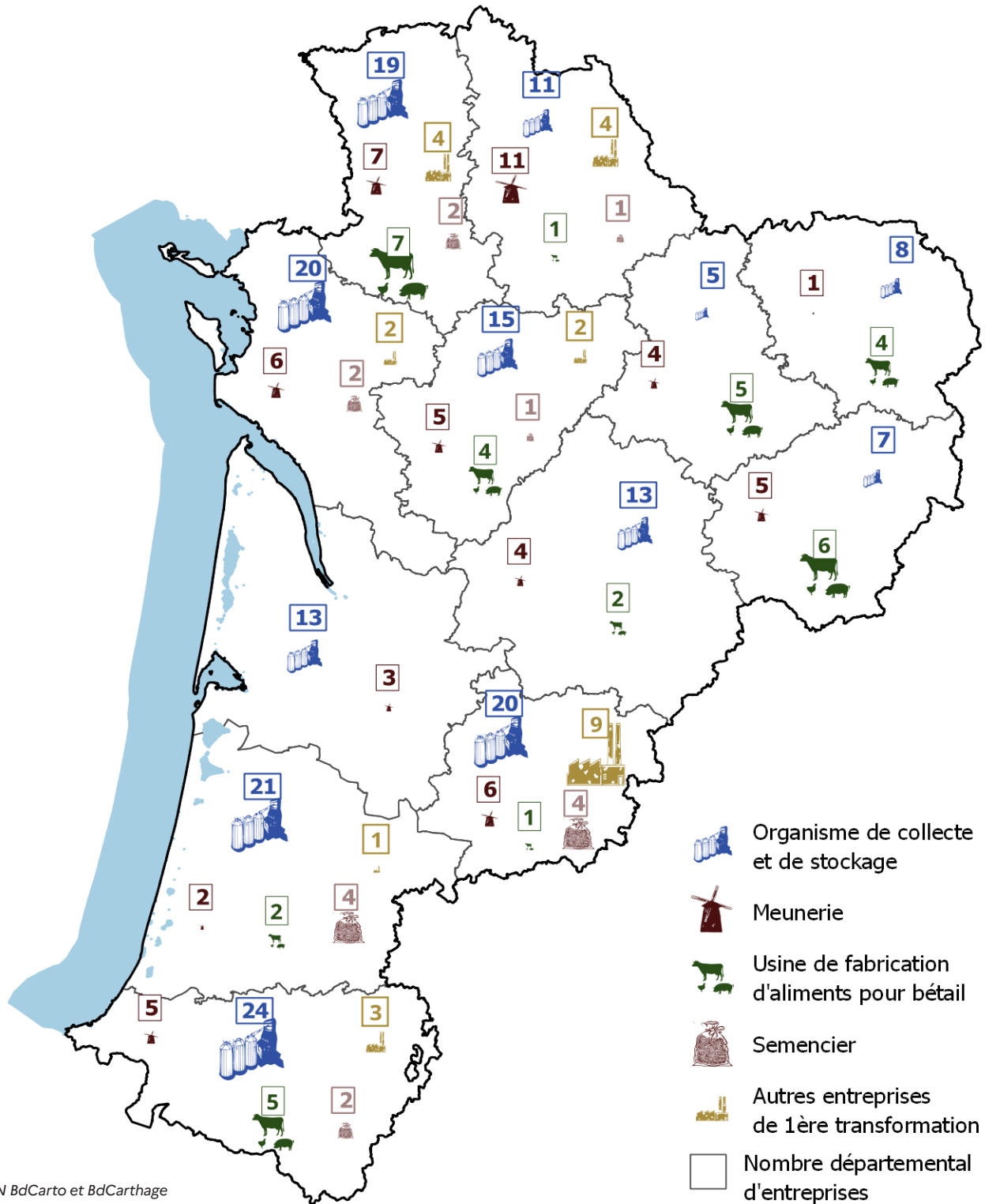


Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle et FranceAgriMer - Campagne agricole 2021-2022

analyse, nettoyage-triage, allotement et séchage dans le but de préserver la qualité sanitaire des produits et préparer leur commercialisation. Cette activité de stockage est encadrée par la réglementation et les entreprises doivent être déclarées auprès de FranceAgriMer.

D'autres entreprises assurent une collecte directe des grains auprès des producteurs pour les transformer. C'est le cas notamment de certains meuniers et fabricants d'aliments du bétail. Une partie de la production est conservée et stockée dans les exploitations. Ce

Carte 3 Près de 180 organismes collecteurs actifs en 2021/2022



Sources : FranceAgriMer ; INSEE-Flores 2022

stockage peut être effectué en vue d'une utilisation des grains pour la fabrication d'aliments destinés au cheptel de l'exploitation ou bien pour des emblavements futurs. Certaines exploitations disposent de capacités de stockage plus importantes leur

permettant de différer la livraison aux organismes stockeurs pour profiter des cours plus élevés.

Près de 180 organismes collecteurs ont leur siège en Nouvelle-Aquitaine. FranceAgriMer a enregistré une

soixantaine de moulins et 40 principaux fabricants d'aliments du bétail. Parmi ces organismes, certains collectent aussi des grains produits à l'extérieur de la région, et à l'inverse, des entreprises situées hors région viennent collecter en Nouvelle-Aquitaine.

3 - La destination des produits collectés : une part importante à l'exportation

Pour la récolte 2022, près de 4,8 millions de tonnes de COP ont été exportées de Nouvelle-Aquitaine, dont 2,1 millions de tonnes vers l'Union européenne et 2,7 millions de tonnes principalement vers l'Afrique et l'Asie. Le port de la Rochelle-la Pallice a exporté 3,55 millions de tonnes, en majorité du blé tendre. Les ports de Blaye, Bassens, Bayonne sont plus orientés vers l'expédition de maïs. Le blé tendre, le maïs et l'orge représentent environ 90 % du tonnage total exporté. Le

maïs grain est principalement expédié sur le continent européen (Pays-Bas et Royaume-Uni) alors que le blé tendre est plutôt destiné aux pays africains (Algérie, Côte d'Ivoire).

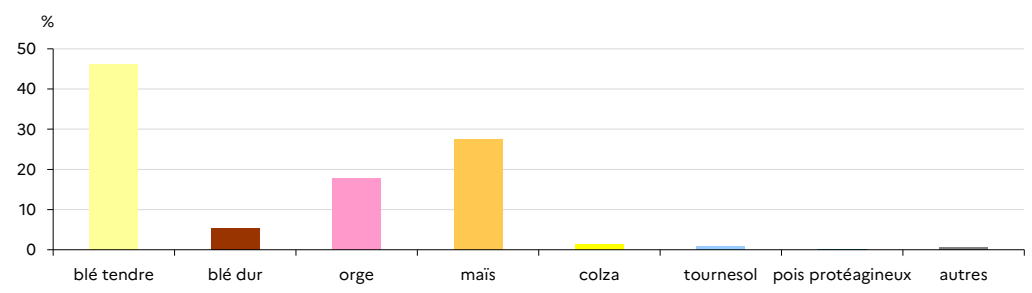
Les oléo-protéagineux représentent une faible part des exportations avec 2,3 % du tonnage total.

Une vingtaine d'entreprises régionales, nationales et internationales exportent les produits grâce à des marchés obtenus majoritairement avec l'Union Européenne (45 %), l'Afrique hors

Maghreb (19 %), le Maghreb (12 %), l'Asie (12 %) et le Moyen-Orient (9 %).

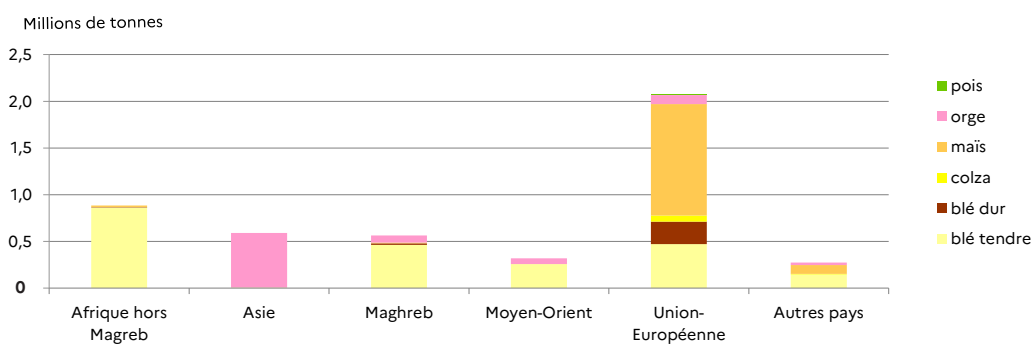
Parmi la quarantaine de pays destinataires, treize ont capté 80 % du tonnage total de la récolte 2022. Les importateurs majoritaires sont la Chine pour l'Asie ; les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Irlande et le Royaume-Uni pour le continent européen ; la Côte d'Ivoire, l'Angola et le Sénégal pour les pays africains ; l'Egypte pour le Moyen-Orient ainsi que l'Algérie et le Maroc pour le Maghreb.

Figure 11 **Blé tendre : 46 % des exportations de COP**



Source : FranceAgriMer campagne 2021-2022

Figure 12 **Union Européenne : principale destination**



Source : FranceAgriMer campagne 2021-2022

Première transformation des grains

Le principal débouché local des produits collectés est la première transformation à destination de l'alimentation humaine, animale ou à des fins industrielles ou énergétiques. Cette étape transforme 1,76 million de tonnes de COP pour l'alimentation animale et humaine. Le tissu industriel régional est complété par des entreprises de deuxième transformation des céréales (boulangeries, pâtisseries, biscuiteries) non traitées dans cette fiche. Concernant ces dernières, figurent uniquement des données relatives à l'emploi en page 13.

Alimentation animale : 1,24 million de tonnes de COP

En 2021-2022, les 38 principales unités

de fabrications d'aliments pour bétail ont mis en œuvre 1,24 million de tonnes de grains (hors tourteaux et tous COP confondus) contre 1,34 million de tonnes en 2020-2021. Les grains transformés sont en partie originaires de Nouvelle-Aquitaine.

Selon les cours des matières premières, les quantités mises en œuvre par espèces varient mais le blé tendre et le maïs sont les plus utilisés.

Alimentation humaine : 0,51 million de tonnes de céréales

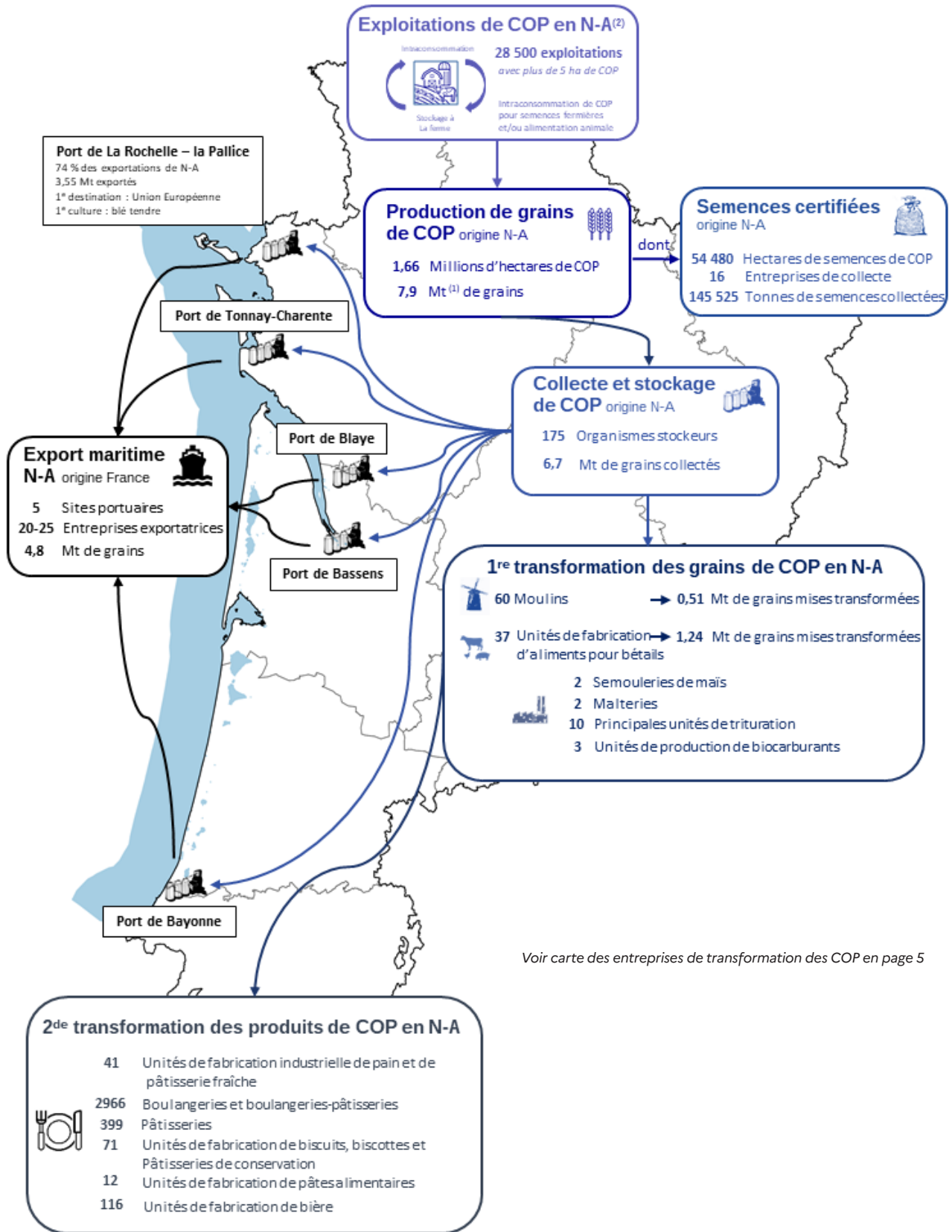
Les COP entrent également dans l'alimentation humaine de façon diversifiée. Les principales activités de première transformation à destination de l'alimentation humaine, meunerie, semoulerie, trituration sont présentes en

Nouvelle-Aquitaine. Elles se concentrent au sein d'un peu plus de 80 d'entreprises situées sur l'ensemble du territoire régional dont la majorité sont des moulins (60 sites principaux).

En 2021-2022, 510 000 tonnes de céréales ont été écrasées dans les 60 principaux moulins de Nouvelle-Aquitaine (482 000 tonnes en 2020-2021) pour une production de 402 000 tonnes de farines. Le blé tendre est la céréale utilisée de façon quasi exclusive. Les autres farines de céréales, seigle, épeautre, sarrasin sont, le plus souvent, incorporées à la farine de blé pour la préparation de mélanges.

Comme pour la production d'aliments pour bétail, les grains utilisés par les meuneries de Nouvelle-Aquitaine sont majoritairement originaires du marché national.

Carte 4 La filière COP en Nouvelle-Aquitaine en 2022



Voir carte des entreprises de transformation des COP en page 5

⁽¹⁾ Mt : Millions de tonnes
⁽²⁾ N-A : Nouvelle-Aquitaine

D'autres débouchés moins importants

Quelques entreprises de trituration d'oléagineux et protéagineux jalonnent le territoire. Elles produisent des huiles végétales utilisées dans l'alimentation humaine, animale mais également dans l'industrie. Les tourteaux produits après pression sont dirigés essentiellement vers l'alimentation animale. Deux entreprises se distinguent par leur

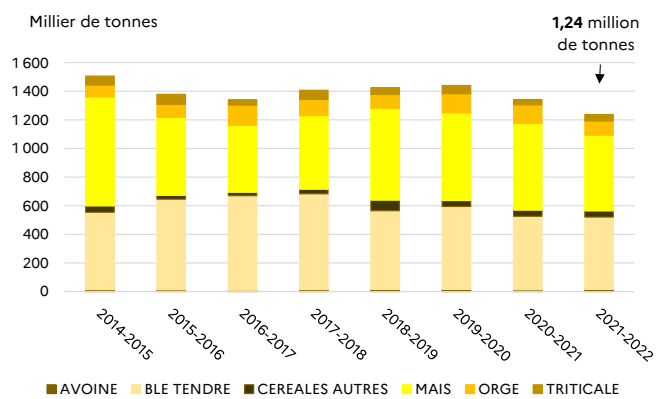
taille, une située à Bassens en Gironde qui triture des graines de colza et de tournesol et l'autre située à Sainte Livrade sur Lot spécialisée dans la trituration du soja.

Deux entreprises localisées dans le Lot-et-Garonne et en Pyrénées-Atlantiques produisent de la semoule de maïs. Le blé dur, essentiellement cultivé pour sa transformation en pâtes, n'est pas valorisé par les entreprises de Nouvelle-Aquitaine

puisqu'il n'existe pas de semoulerie dédiée.

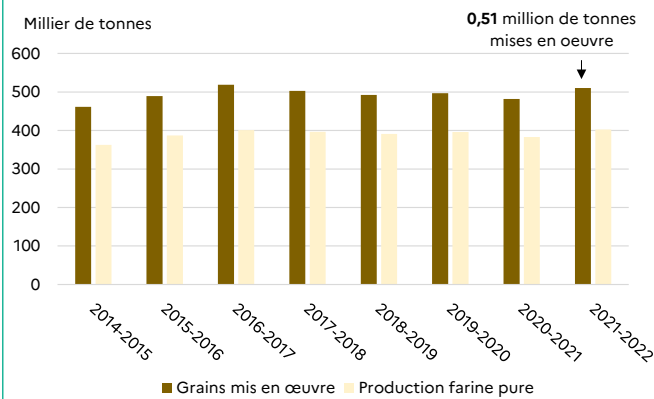
Les utilisations industrielles ou énergétiques des céréales sont plus marginales mais se sont développées au cours des dernières décennies. Trois sites majeurs sont présents en région. Deux entreprises, situées en Vienne et Gironde produisent du biodiesel à partir de graines d'oléagineux. La troisième, installée dans les Pyrénées-Atlantiques, produit du bioéthanol à partir de maïs grain.

Figure 13 Blé tendre et maïs : principales espèces utilisées pour la production d'aliments pour bétail



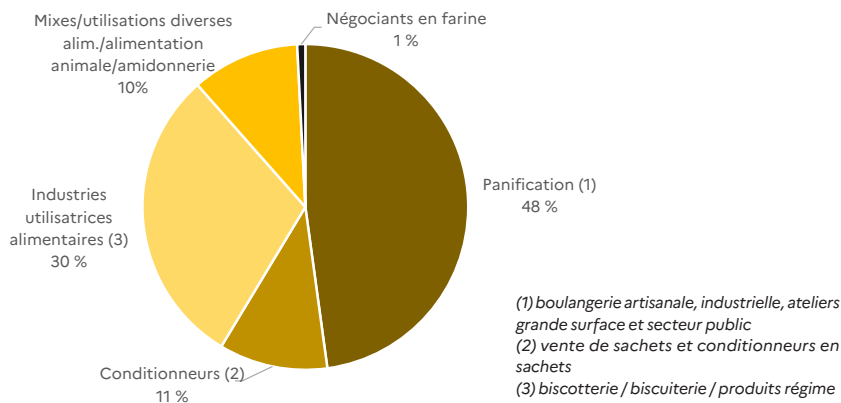
Source : FranceAgriMer campagne 2021-2022

Figure 14 Des quantités de blé mises en œuvre stable au cours des huit dernières années



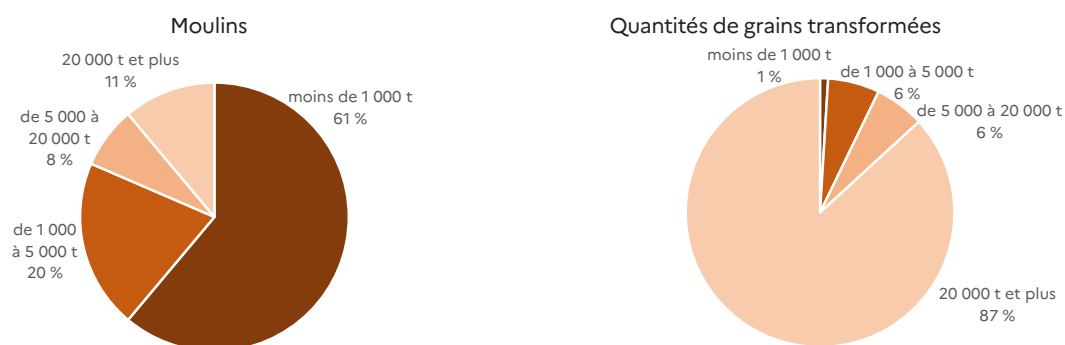
Source : FranceAgriMer campagne 2021-2022

Figure 15 Près d'un kilo sur deux de farine de blé produite en Nouvelle-Aquitaine pour la panification en 2022

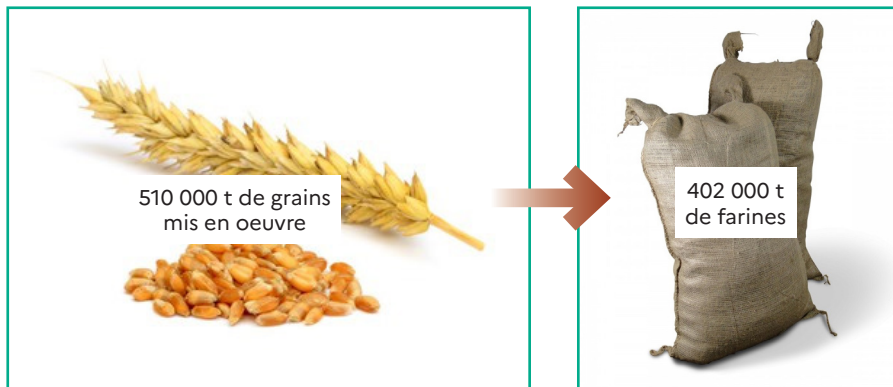


Source : FranceAgriMer campagne 2021-2022

Figure 16 61% des moulins avec des petites productions représentent seulement 1% des quantités de grains mises en œuvre



Source : FranceAgriMer campagne 2022-2023



Source : FranceAgriMer campagne 2021-2022

Nouvelle-Aquitaine, première région productrice de maïs semence

Plus marginale en surfaces et quantités collectées, la production de semences certifiées est néanmoins une activité importante de la filière. En 2022, la région se positionne en première place pour les surfaces implantées en semences de COP (54 478 hectares). Les Landes, premier département de la région pour les surfaces, se positionne également au premier rang national avec 23 230 hectares dont 88 % en semences de maïs. En Nouvelle-Aquitaine, 16 entreprises ayant leur siège en Nouvelle-Aquitaine collectent des semences.

Tableau 5 Surfaces de semences de céréales, oléagineux et protéagineux lors de la campagne 2021-2022

	Surfaces en Nouvelle-Aquitaine (ha)	Pourcentage dans France métropolitaine (%)
Maïs	34 613	39,2
Autres céréales	9 643	7,6
Oléagineux	9 274	28,5
Protéagineux	948	7,6
Ensemble COP	54 478	20,9

Source : SEMAE

4 - Les cotations, les prix et les données économiques

Les cotations correspondent à des relevés faits quotidiennement sur les marchés physiques (Rouen, Bordeaux ...). Les cotations mensuelles calculées ne sont pas pondérées par les quantités. Elles correspondent à une qualité standard.

Avec le développement des échanges mondiaux, les cours des COP dépendent de moins en moins du marché français. Ils ont été relativement maîtrisés jusqu'en 2005 grâce aux dispositifs de régulation mis en place au niveau européen.

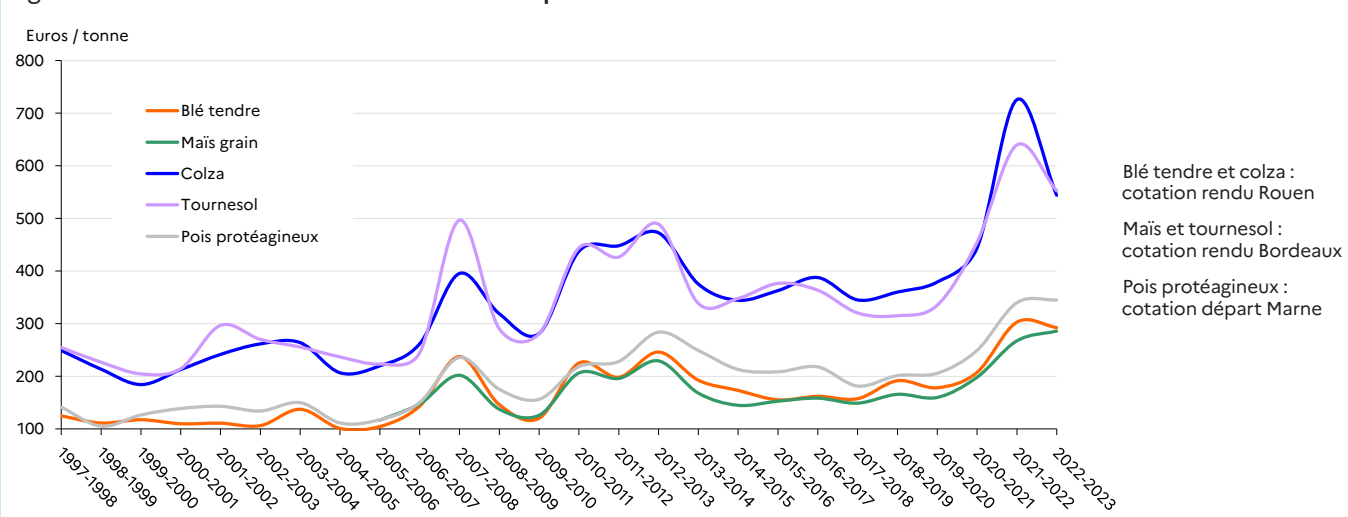
Depuis 2006, l'effet de ces dispositifs de régulation s'est estompé et les cours sont devenus plus volatils, sensibles aux aléas climatiques, aux relations internationales et à la spéculation financière.

Prix payés aux producteurs de Nouvelle-Aquitaine, prix nationaux et cotations

Les enquêtes de FranceAgriMer sur les prix trimestriels et annuels permettent d'apprécier le prix réellement payé aux producteurs.

Les prix payés au niveau régional sont proches des prix nationaux. Les écarts constatés certaines années expriment des différences de qualité des grains produits. Ainsi le blé tendre en 2014-2015 était de très bonne qualité dans la région comparativement au niveau national, de même que le tournesol. Pour le maïs, les deux courbes sont proches car la production en Nouvelle-Aquitaine, du fait de son importance, influence fortement la moyenne française. Depuis la campagne 2020, l'écart de prix du blé tendre et du maïs est repassé en faveur de la Nouvelle-Aquitaine comme

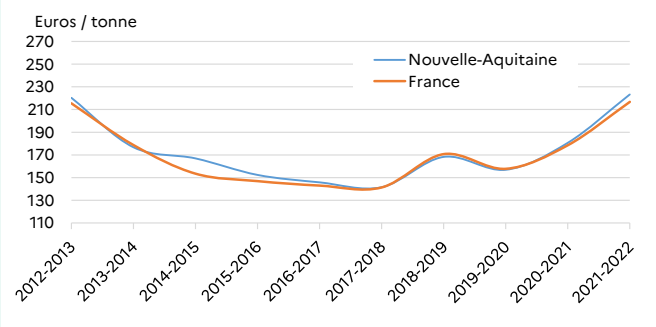
Figure 17 Une volatilité des cours accentuée depuis 2019



Source : Agreste Bulletin mensuel - cotations mensuelles

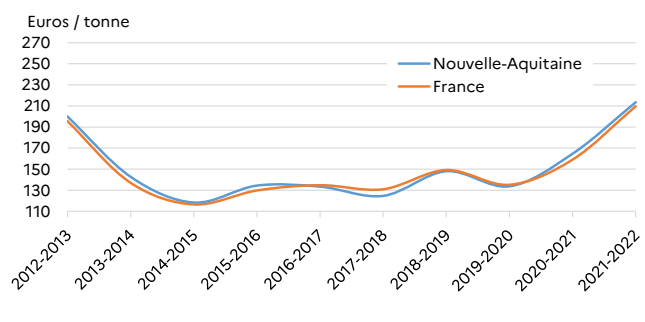
lors des campagnes 2012 à 2016 qui avaient bénéficié de la spécificité de la production régionale.
Entamée début 2021, la hausse des cours des céréales s'accroît en 2022 en lien avec l'augmentation des prix des intrants liée à l'énergie et la crainte d'un manque de disponibilité en grains suite au déclenchement du conflit russo-ukrainien.
Depuis 2023, la tendance s'inverse avec une baisse des cours des céréales.

Figure 18 Prix payé aux producteurs pour le blé tendre



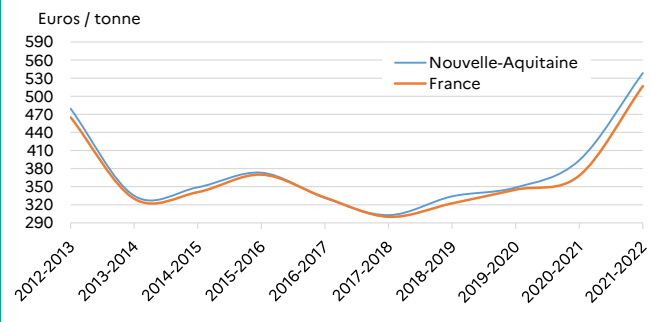
Source : FranceAgriMer - prix trimestriels

Figure 19 Prix payé aux producteurs pour le maïs



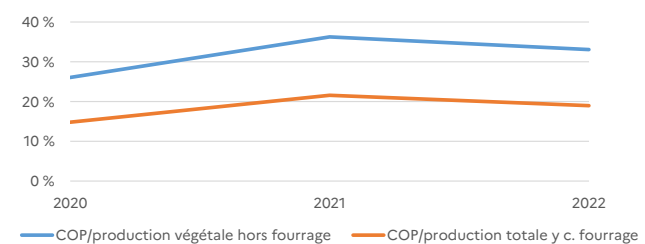
Source : FranceAgriMer - prix trimestriels

Figure 20 Prix payé aux producteurs pour le tournesol



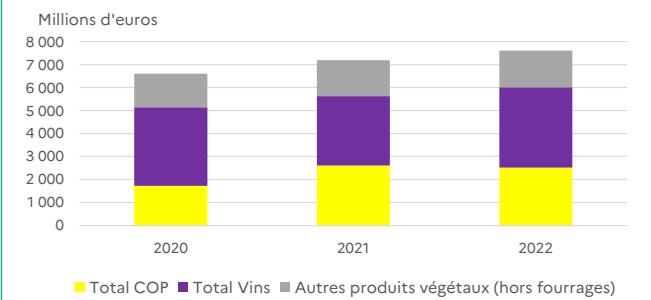
Source : FranceAgriMer - prix trimestriels

Figure 21 Évolution de la part des COP dans la valeur de la production agricole de Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture Nouvelle-Aquitaine 2020 à 2022 semi-définitifs (hors subventions, base 2020)

Figure 22 Valeur des postes COP et vins dans la production végétale hors fourrages



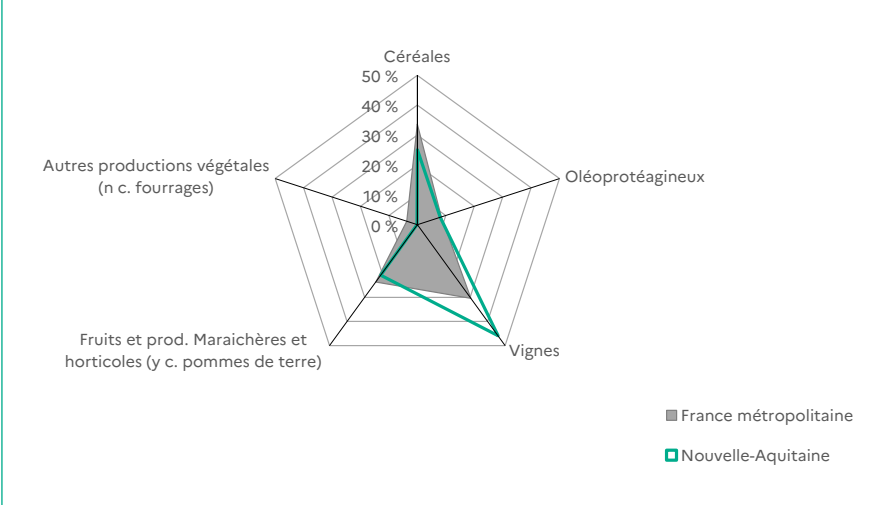
Source : Agreste - Comptes de l'agriculture Nouvelle-Aquitaine 2020 à 2022 semi-définitifs (hors subventions et hors fourrages, base 2020)

Valeur dans les comptes agricoles

Depuis 2020, la part des COP représente entre 26 % et 36 % de la valeur régionale de l'ensemble des productions végétales (hors subventions et fourrages) et entre 15 et 22 % de l'ensemble des productions. Ce ratio atteint un maximum en 2021 grâce à la hausse des rendements et des prix en COP puis diminue en 2022 avec la hausse du poste « vins ».

En 2022, en Nouvelle-Aquitaine, les COP pèsent pour 33 % des productions végétales hors fourrages, soit 9 points de moins qu'en France métropolitaine. Le poids de la vigne en Nouvelle-Aquitaine s'élève à 46 % contre 30 % au niveau national.

Figure 23 Poids en valeur dans la production végétale hors fourrages en 2022



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine 2022 semi-définitifs (hors subventions et hors fourrages, base 2020)

17 900 euros d'aides PAC

En 2022, les exploitations spécialisées en COP de Nouvelle-Aquitaine ont perçu en moyenne 17 900 euros d'aides du premier pilier PAC, soit 4 500 euros de moins qu'en moyenne française. En effet, les exploitations ayant moins de surface, le nombre de droits à paiement de base est en moyenne plus faible dans la région. À ce montant s'ajoutent des aides du second pilier, avec 350 euros d'ICHN et 470 euros d'aide à l'assurance récolte.

En 2022, les exploitations de Nouvelle-Aquitaine spécialisées en COP perçoivent 261,8 millions d'euros d'aides

PAC au titre du premier pilier, soit 4 % de l'enveloppe globale métropolitaine et 26 % de l'enveloppe régionale. La moitié des fermes touchent moins de 13 200 euros alors qu'un quart ont le double. Et 60 % des exploitations encaissent 22 % de l'enveloppe affectée à la filière COP. Les plus grandes exploitations touchent plus de 50 000 euros chacune, comptant pour 6 % de l'effectif et 24 % du montant affecté aux COP.

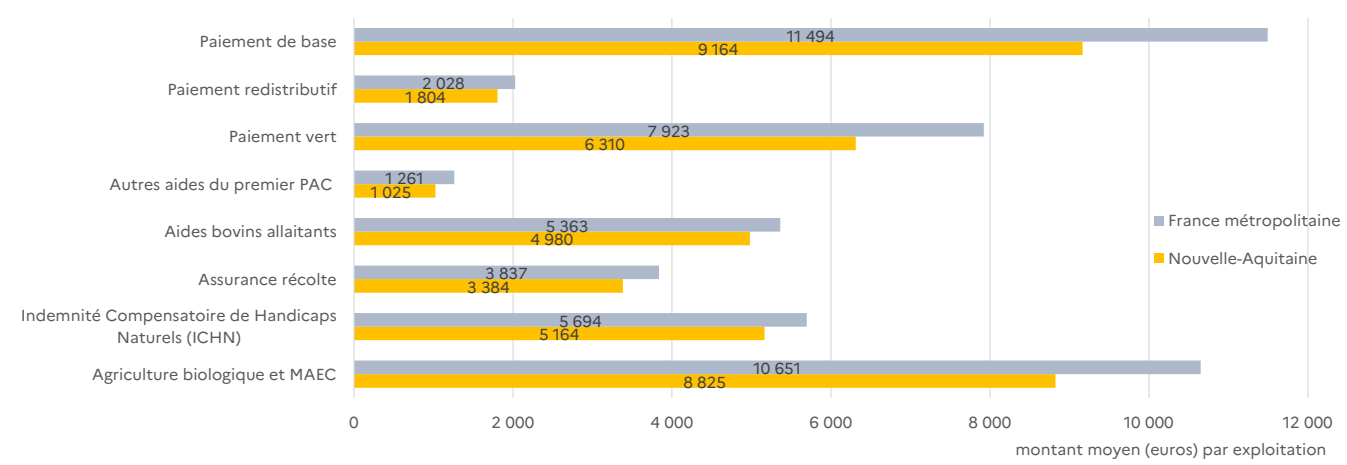
DPB grandes cultures : la Nouvelle-Aquitaine proche du niveau national

En 2022, la valeur moyenne des droits à paiement de base (DPB) est de 108 €/ha, et

pour l'OTEX grandes cultures, elle atteint 112 €/ha en Nouvelle-Aquitaine, proche du niveau national à 113 €/ha.

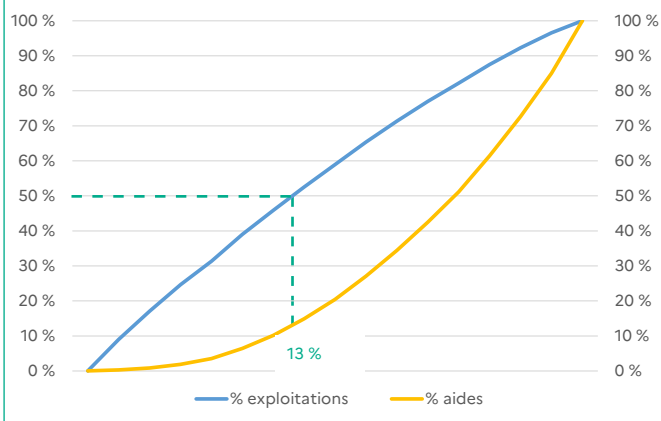
En 2022, 19 % des exploitations spécialisées en COP bénéficient de l'aide à l'assurance multirisque climatique récolte. L'aide à l'assurance récolte est particulièrement demandée par les exploitations de grande taille : 30 % des exploitations de plus de 200 ha la perçoivent contre 15 % des exploitations de moins de 100 ha. Elle entre dans le cadre des dispositifs de développement d'outils de gestion des risques en agriculture qui sont intégrés dans le second pilier depuis 2015.

Figure 24 Exploitations néo-aquitaines spécialisées COP : un montant moyen d'aides PAC 2022 inférieur au niveau national



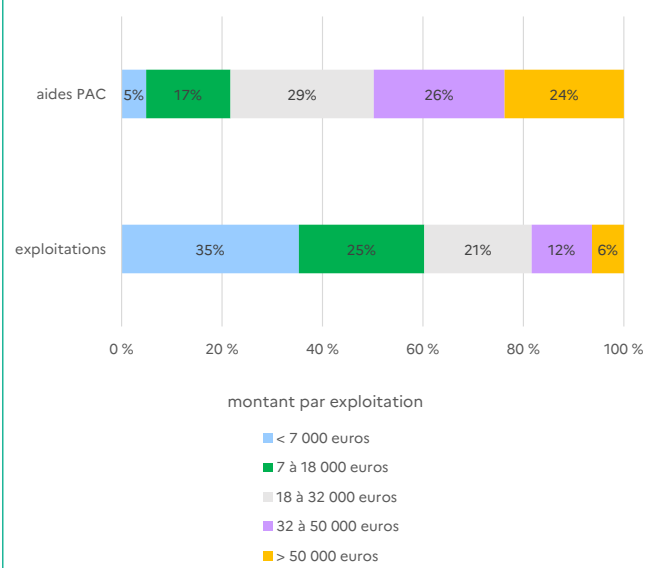
Sources : ASP - SSP

Figure 25 Une moitié des exploitations néo-aquitaines spécialisées en grandes cultures perçoivent 13 % des aides du premier pilier PAC 2022



Sources : ASP - SSP

Figure 26 Répartition des aides du premier pilier PAC 2022 pour les exploitations spécialisées grandes cultures



Sources : ASP - SSP

Résultats économiques 2022 des exploitations agricoles* de Nouvelle-Aquitaine

En comparaison des autres régions de France métropolitaine, les exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine cultivant plus de 5 hectares de céréales et/ou d'oléoprotéagineux sont en moyenne plus petites en termes de cheptel comme de surfaces. La surface moyenne consacrée aux COP par exploitation est plus faible de 8 ha (58 ha dans la région contre 66 ha).

La spécialisation en COP de ces exploitations est moins importante dans la région puisque la part de ces cultures dans le produit brut est inférieure à celles des autres régions (figure 27). En

Nouvelle-Aquitaine, elle représente 25 % contre 29 % dans le reste du pays. Les céréales produites sont aussi plus souvent intra-consommées en Nouvelle-Aquitaine (tableau 6). La part des quantités COP intra-consommées atteint 61 % pour les éleveurs de bovins viande. Fortement impactées par la sécheresse en 2022, les exploitations agricoles de la région cultivant plus de 5 hectares de COP affichent une valeur moyenne de la production en retrait. Cette dernière est plus faible que dans le reste de la France, car la Nouvelle-Aquitaine a été particulièrement pénalisée par les mauvais rendements des céréales comme le blé tendre et le maïs.

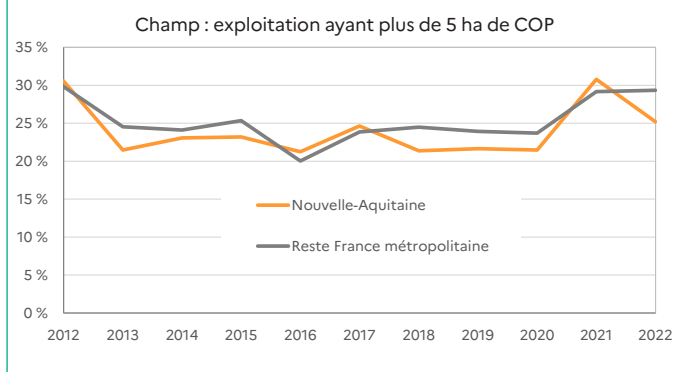
Les exploitations spécialisées dans la production de COP représentent en

Nouvelle-Aquitaine, en 2022, 30 % des exploitations ayant plus de 5 ha de COP et 46 % de la production de COP. Elles sont en moyenne moins grandes de 17 ha que dans les autres régions de France métropolitaine. Compte tenu du déficit de surface, la production moyenne est plus faible en Nouvelle-Aquitaine et les investissements sont également moins importants. Rapporté au travail non salarié, l'EBE** en 2022 est inférieur de 35 500 euros dans la région et le RCAI** de 30 000 euros (figure 28). Cet écart avec la France métropolitaine s'est accentué au cours des 3 dernières années. En 2018, il était de 10 400 euros pour l'EBE/ETP non salarié et de 5 000 euros pour le RCAI/ETP non salarié.

*Champ : exploitations agricoles moyennes et grandes cultivant plus de 5 ha de COP

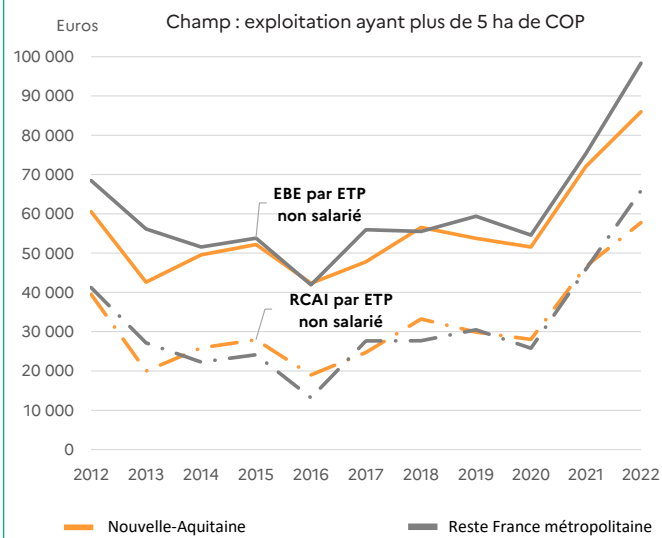
** Voir définition des termes EBE, RCAI en page 15

Figure 27 Part du produit brut apporté par les COP



Sources : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2012-2022

Figure 28 Des résultats moyens moins favorables en Nouvelle-Aquitaine dans les années propices aux céréales



Sources : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2012-2022

Tableau 6 Part de la production COP intraconsommée selon l'OTEX*

Champ : exploitations ayant plus de 5 ha de COP	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions de France Métropolitaine
Céréales et oléoprotéagineux	2 %	1 %
Bovins lait	17 %	19 %
Bovins viande	61 %	41 %
Ovins et caprins	36 %	68 %
Volailles	15 %	10 %
Polyculture, polyélevage	13 %	9 %
Ensemble des OTEX	11 %	9 %

*OTEX : orientation technico-économique des exploitations

Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2022

Tableau 7 Résultats moyens de l'année 2022 pour les exploitations produisant plus de 5 ha de COP (en euros)

	Ensemble		dont spécialisées en COP	
	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions de France métropolitaine	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions de France métropolitaine
Production de l'exercice	266 415	331 809	165 566	233 251
- Charges d'approvisionnement	98 314	122 975	69 646	79 567
- Autres charges externes	75 994	82 369	46 808	55 233
= Valeur ajoutée	92 619	126 986	49 898	98 937
+ Subventions d'exploitations et indemnités d'assurances	52 551	48 618	39 649	38 642
- Fermages et loyers	14 649	18 815	14 257	17 861
- Impôts et taxes	2 268	2 643	1 992	2 455
- Charges de personnel	12 605	12 522	2 553	3 040
= Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	115 648	141 625	70 744	114 223
- Dotations aux amortissements	35 627	44 293	22 640	30 005
- Charges financières	2 431	2 767	963	876
= Résultat courant avant impôts (RCAI)*	77 666	94 918	47 167	83 508
EBE par ETP non salarié	85 983	98 320	61 534	97 063
RCAI moyen par ETP non salarié	57 744	65 895	41 026	70 962

* y compris transferts de charges et autres produits de gestion courante

Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2022

5 - L'emploi

Emplois liés à la production

Au recensement agricole de 2020, les exploitations cultivant plus de 5 ha de COP mobilisaient, toutes activités confondues, l'équivalent de 52 230 emplois temps-plein (ETP) hors prestation de service. Sur ce chiffre, 72 % du travail est fourni par la main-d'œuvre familiale (salariée ou non), 16 % par les salariés permanents et 12 % par de la main-d'œuvre occasionnelle. Pour ces mêmes exploitations, la quantité de travail estimée pour les activités spécifiquement allouées aux COP, représentait 16 990 ETP. Dans ce

cas, 83 % du travail est fourni par la main-d'œuvre familiale, 10 % par les salariés permanents et 7 % par la main-d'œuvre occasionnelle.

En 2020, le temps de travail dans les 13 030 exploitations spécialisées COP (OTEX 1500) équivalait à 11 390 ETP (89 % main-d'œuvre familiale, 7 % salariés permanents et 4 % saisonniers).

Emplois liés à la première transformation

Près de 250 entreprises ont une ou plusieurs activités de collecte, de stockage, d'exportation et de première

transformation en Nouvelle-Aquitaine. Certaines ont leur siège dans la région, d'autres non, mais disposent d'établissements sur le territoire néo-aquitain.

Sur ces 250 entreprises, 207 détiennent au moins un établissement localisé en Nouvelle-Aquitaine. Fin 2022, l'ensemble des activités de collecte, stockage, production de semences, commerce de grain y compris à l'export et activités de première transformation représente près de 540 établissements localisés en Nouvelle-Aquitaine et un effectif salarié de 6 850 personnes.

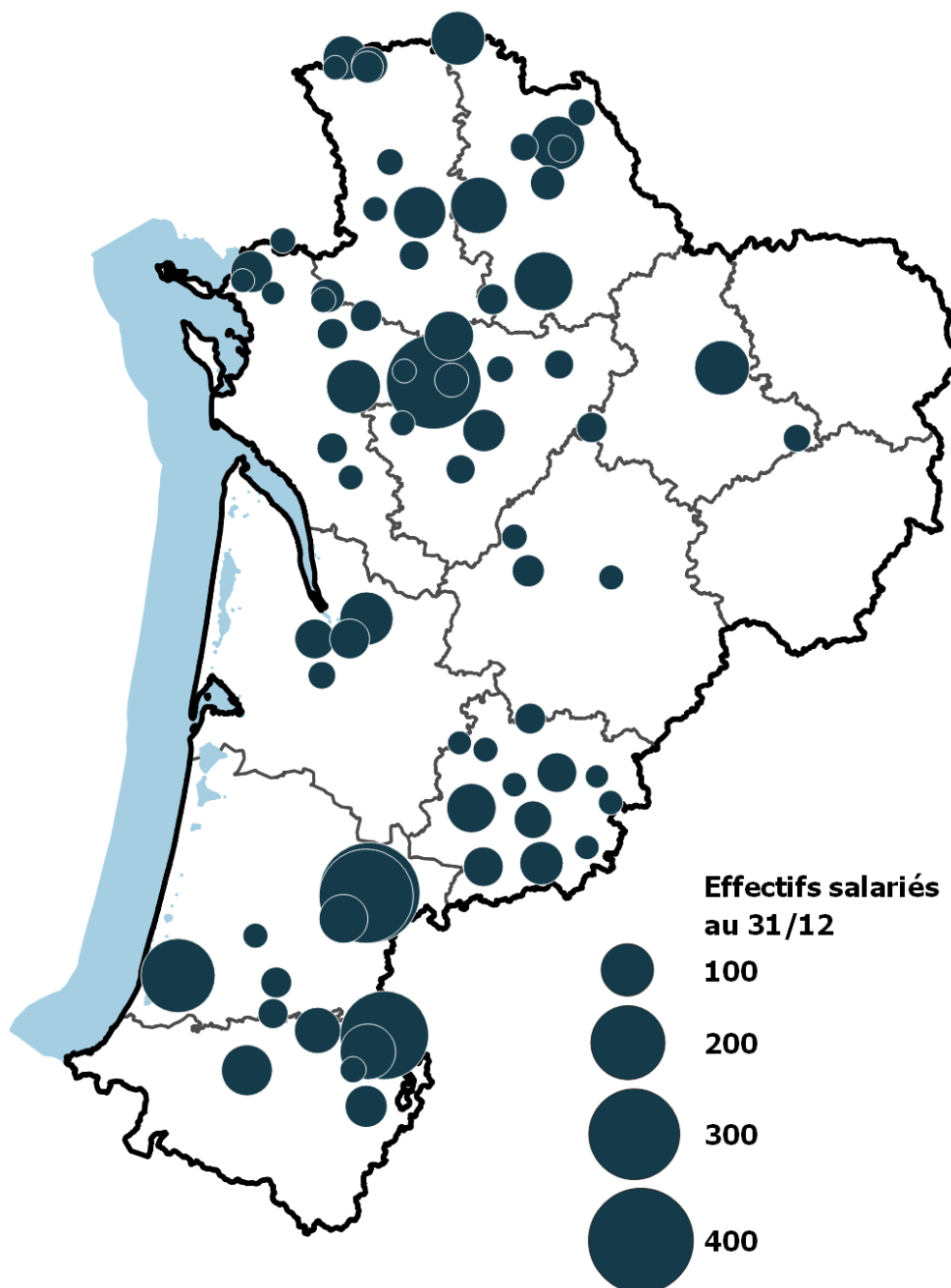
Tableau 8 L'emploi dans les exploitations productrices de COP en 2020

Champ des exploitations	Nombre d'exploitations	Emploi total (en ETP ¹)	Emploi total spécifique COP ² (en UTA)
Exploitations ayant des surfaces en COP	36 369	59 805	18 193
Exploitations ayant plus de 5 ha de COP	29 182	52 232	16 989
Exploitations spécialisées en COP	13 029	11 386	10 569

¹ Équivalent Temps-Plein
² Estimation au prorata de la Production Brute Standard (PBS) COP dans la PBS totale des exploitations du champ étudié

Source : Recensement Agricole 2020

Carte 5 Les établissements* néo-aquitains de première transformation employant plus de 20 salariés en 2022



* Établissement : unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services.

Source : INSEE-FLORES 2022

Tableau 9 L'emploi dans les entreprises de deuxième transformation en 2022

Activités de deuxième transformation	Nombre établissements en Nouvelle-Aquitaine	Effectifs salariés des établissements au 31/12/2022
Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	41	1 398
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	2 966	16 675
Pâtisserie	399	1 883
Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	71	1 717
Fabrication de pâtes alimentaires	12	29
Fabrication de bière	116	390
Total	3 605	22 092

Source : INSEE-FLORES 2022

Liste des principaux instituts techniques et organismes professionnels

- Instituts techniques

ARVALIS	Institut Technique agricole en grandes cultures et fourrages
Terres Inovia	Institut Technique de la filière des huiles, des protéines végétales et de la filière chanvre

- Organismes professionnels

Céréales

Intercéréales	Association interprofessionnelle des céréales
SEMAE	Interprofessionnel des semences et des plants
AGPB	Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales
MAÏZ 'EUROP'	Association des Producteurs de maïs

Oléagineux et Protéagineux

FOP	Fédération Française des Producteurs d'Oléoprotéagineux
Terres Univia	Interprofession des huiles et protéines végétales

Commercialisation des grains

La Coopérative Agricole	
FNA	Fédération du Négoce Agricole
FEC	France Export Céréales
SYNACOMEX	Syndicat National du Commerce d'Exportation des Céréales

Alimentation animale

SNIA	Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale
------	--

- Passion céréales

Passion Céréales est une interface d'information. Elle ouvre des espaces de dialogue entre les acteurs de la filière céréalière, du monde végétal agricole, du monde scientifique et de la société. En région, elle a pour mission de valoriser les céréales, les produits qui en sont issus et les métiers de la filière à l'échelle régionale. Sa volonté est également de mettre en lumière les acteurs locaux de la filière, faire partager leur engagement et leur passion, et de mettre en valeur le rôle de la filière céréalière dans la vie de nos territoires.

Texte rédigé par Passion Céréales. Pour plus d'information : <https://www.passioncereales.fr/region/nouvelle-aquitaine>

Termes employés pour les résultats économiques

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est un indicateur des ressources dégagées par la production de l'exploitation agricole, après paiement des charges de personnel mais avant amortissement.

Le résultat courant avant impôts (RCAI) est calculé en déduisant les charges d'amortissement comptable et avant déduction des cotisations sociales du ou des exploitant(s).

Le RCAI ou l'EBE rapportés au travail non salarié, notés RCAI ou EBE par ETP (Équivalent temps plein) ou par actif non salarié, tiennent compte de la présence éventuelle de plusieurs coexploitants non salariés sur l'exploitation agricole.



<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
22 rue des Pénitents Blancs 87000 LIMOGES
Tél : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Virginie ALAVOINE
Directeur de publication : Pierre ETCHESSAHAR
Rédacteur en chef : Guillaume CHANET
Coordonnateurs et rédacteurs : Régis LEBARBIER, Élisabeth GALLARD
Rédacteurs : Catherine HARDY, Emmanuel MARTIN, Philippe MARTIN, Véronique TRIQUARD, Benoît LEMAIRE
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2025